



## Club de Soccer Dollard Politique

### **Règle de deux**

L'entraîneur/employé/bénévole n'est jamais seul avec un athlète mineur sans être en ligne de vue d'une autre personne.

Deux entraîneurs/employées/bénévoles formés et certifiés par le NCCP doivent toujours être présents lorsque vous êtes avec un athlète mineur particulièrement dans des situations vulnérables (exemple: un vestiaire ou salle de conférence).

Toutes interactions un-a-un entre entraîneurs/employée/bénévole et un athlète mineur doivent être en ligne de vue ainsi qu'en écoute afin de protéger l'athlète mineur à l'exception de cas d'urgence médical.

Un des entraîneurs/employé/bénévole doit aussi être du même sexe.

Dans le cas où un deuxième entraîneur/employé/bénévole non formé ni certifié par le NCCP est disponible donc un entraîneur/employé/bénévole ayant son certificat 'Programme de vérification des bénévoles' émis par la ville peut être utilisé.

Cette règle sert à protéger les athlètes mineurs afin d'éviter des situations potentielles d'avoir un adulte seul avec un enfant mineur. Les situations vulnérables peuvent inclure réunion avec porte fermée, transport, salle d'entraînement, etc...

À l'exception d'un parent ou tuteur légal, aucun adulte ne peut être seul avec un athlète mineur lorsqu'en transport ou en voyage, exemple: voiture ou chambre d'hôtel.

Vérification des chambres doit en tout temps être faite par deux entraîneurs/employés/bénévoles.

En outre, toutes incidences considérées inappropriées sur le terrain ou autre soit verbal ou physique ne sera tolérée et fera suite à une enquête disciplinaire qui pourrait conduire jusqu'à expulsion et licenciement du club.

Si vous êtes témoin ou êtes victime de matières décrites dans cette politique, veuillez le rapporter le plus tôt possible par écrit à [security@dollardsoccer.ca](mailto:security@dollardsoccer.ca) ou appeler aux 514 421-2928 ext:200